

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois 4 —
Trois mois 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Huitième année. — N° 10

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 26 janvier 1897

Memento

Chorale L'Avenir. — Répétition réglementaire le vendredi à 9 heures du soir, au Cercle ouvrier.

La Banque d'Etat

III

Le citoyen Dr Joos avait réuni, en faveur de la banque d'Etat, 82,000 signatures, ce qui décida M. Keller à présenter au Conseil national une motion tendant au même but. Cette motion eut pour résultat l'adoption par les Chambres et par le peuple de l'article 39 révisé, que l'on avait eu soin de rédiger de manière à satisfaire tous les partisans de monopole des billets, sous une forme ou sous une autre, banque centrale par actions ou banque d'Etat pure.

En Allemagne, la banque impériale, *Reichsbank*, continuation de l'ancienne banque de Prusse, a un capital, fourni par les particuliers, de 120 millions de marks, une circulation de 980 millions. L'Etat nomme les directeurs et administrateurs. Les censeurs, désignés par les actionnaires, n'ont pas beaucoup de compétences. L'employé de la banque allemande est employé de l'Etat, non l'humble serviteur d'une administration privée. La banque impériale est presque une banque d'Etat et le deviendra certainement en 1904, à l'expiration de son privilège. Tous les partis sont d'accord sur ce point.

Si la banque d'Angleterre, fondée en 1694, et la banque de France, en 1800, sont des banques privées, c'est qu'elles virent le jour à des époques où l'Etat se désintéressait de choses pareilles et ne se croyait pas appelé à remplir une mission sociale. Le capital de la banque de France est de 182 millions, l'émission de 3200 millions. Le gouverneur et le vice-gouverneur sont nommés par l'Etat, les 15 régents par les 200 plus gros actionnaires. Comme c'est démocratique! Comme c'est républicain! Aussi, la banque favorise-t-elle la grande industrie, la haute finance, et ses milliards ne profitent guère au *populo*. En Italie, banques privées sous la surveillance nominale de l'Etat. Résultats déplorables. Directeurs et gouvernants se renvoient les responsabilités ou se partagent l'avoir social. On n'a pas oublié les millions « empruntés » à la *Banca romana* par certains politiciens des plus huppés. Le système hybride des banques privées, soi-disant surveillées par l'Etat, s'est révélé, en Italie, comme un très mauvais système. Mêmes expériences en Portugal, en Espagne, et dans les républiques de l'Amérique du Sud.

Les banques actuelles d'émission ont-elles droit à des compensations, à des dédommagements? La loi de 1881 établit que non, puisqu'elle dit expressément: « L'autorisation d'émettre des billets de banque ne crée aucun droit à une indemnité en faveur des banques d'émission pour le cas où le droit d'émission serait abrogé, en tout ou en partie, par des dispositions constitutionnelles ou légales, ou restreint par arrêté fédéral ». Ainsi, la Confédération ne doit pas un centime d'indemnité. Néanmoins, les avocats des banques actuelles proposent de leur accorder un droit de préférence lors de la souscription du

capital de la banque centrale, au prorata de leur circulation. Ce serait, a dit le citoyen Joos, chasser les banques privées par une porte et leur permettre de rentrer par l'autre avec tambours et trompettes. Le Conseil fédéral, qui renferme de véritables spécialistes en matière de banque, disait dans son message d'octobre 1894: Nous voulons absolument éviter à la banque future les conséquences fâcheuses de la spéculation, des coups de bourse, des assemblées d'actionnaires. Le privilège demandé pour les banques actuelles d'émission spolierait la Confédération, pour 20 ou 30 ans, de la souveraineté qu'elle vient de reconquérir. Le peuple accepterait-il une loi qui monopoliserait, au profit des banques privées, l'émission de 20 ou 30 ans et qui obligerait sans doute la Confédération à racheter ce monopole au bout de 30 ans? Aujourd'hui que, sur le terrain social, tout est en mouvement, pour l'avenir, ne nous engageons point pour une série d'années! Les banques cantonales, dont l'existence n'est pas en jeu, finiront par se résigner à ce que l'émission soit réservée au souverain qui bat monnaie, à une banque d'Etat, mais elles protesteraient avec raison si le droit d'émettre leur était retiré à elles, qui sont, pour la plupart, des banques d'Etat, pour être confié à une société privée par actions.

IV

Les autres pays n'ont pas de banques d'Etat? Il est vrai, répond le Conseil fédéral, que toutes les banques centrales sont des banques privées, excepté en Russie; mais nous ne copierons point la banque russe. La banque impériale allemande, bien que travaillant sur des capitaux privés, est sous l'influence prépondérante de l'Etat. D'ailleurs, que nous importent les autres pays? S'il est nécessaire de les imiter en tout point, que ne propose-t-on l'établissement de la monarchie ou d'une armée permanente! Nous avons l'habitude d'adapter nos institutions aux besoins de nos républiques et non de nous traîner à la remorque de l'étranger. Le Conseil fédéral cite aussi le professeur Nasse, une autorité en matière de banque:

Si les banques centrales de presque tous les Etats civilisés sont entre les mains de sociétés par actions, cela est dû en premier lieu au développement historique. Pendant longtemps l'émission fut une opération de banque privée, au même titre que la création de lettres de change, et ce n'est que peu à peu que le billet de banque a revêtu le caractère de monnaie qu'il a maintenant. Aujourd'hui, que le caractère est reconnu, on commet une inconséquence en confiant le service public de l'émission à une société privée.

Le seul enseignement que fournissent les autres Etats, c'est que, même pour un état omnipotent, il est extrêmement difficile de reprendre le monopole des billets, une fois qu'il a été donné à une puissante société par actions.

Les associations ouvrières se sont déjà prononcées ou se prononceraient sûrement pour la banque d'Etat. Citons la résolution votée, en décembre 1894, par les délégués des sections bernoises du Grütli et d'autres sociétés ouvrières: « En principe, la Banque d'Etat est préférable à une banque privée. Il n'est pas dans l'intérêt du peuple que l'émission des billets et le gain qui en découle soient abandonnés au capital privé. »

Les adversaires eux-mêmes de la banque d'Etat ont trouvé sage de faire des concessions. M. Cramer-Frey, qui veut maintenant une banque mixte, réclamait en 1880 une banque centrale purement privée! On eut l'indiscrétion de questionner M. Cramer-Frey sur le pourquoi de cette évolution: M. Cramer-Frey a déclaré qu'il continuait à préférer une banque privée, mais qu'il proposait un système mixte par pur esprit de conciliation.

Par pur esprit de conciliation, MM. Cramer-Frey, de Graffenried et Ador ont préparé divers projets de banque centrale par actions, sous la surveillance fédérale: L'assemblée des actionnaires nommerait la majorité du conseil d'administration, approuverait ou désapprouverait les comptes, etc. Ce seraient les actionnaires, mus par l'intérêt privé, qui détermineraient la part de l'Etat aux bénéfices! Or, les expériences faites récemment avec les assemblées d'actionnaires prouvent qu'on ne peut avoir qu'une confiance limitée en leur désintéressement et leur amour du bien public. On aura beau prendre toutes les précautions, ne permettre que le vote personnel, soumettre le transfert des actions à une surveillance officielle, cela n'empêchera pas, un vilain jour, les influences étrangères à l'intérêt général de peser sur les décisions des actionnaires. On n'a qu'à se rappeler certaines assemblées du N.-E. et du J.-S.! Réservez 10 millions au capital privé, ils tomberont bientôt en un petit nombre de mains. Il y aura tout au plus 500 porteurs de ces parts privées. Pas la peine, pour 500 personnes, de constituer une exception et de donner une entorse au principe de la banque d'Etat.

V

Intéresser les capitaux privés à la banque d'Etat, c'est la détourner de son but, c'est la pousser à rechercher le profit des actionnaires plus que le bien public. La Confédération et les cantons auront beau fournir aussi des capitaux, les assemblées d'actionnaires, la spéculation et les jeux de bourse persisteront — et il n'en faut plus!

Si nous réclamons la banque d'Etat, c'est que cette banque et les banques cantonales qui seront ses succursales (leur existence n'est donc point menacée — elles perdront seulement le droit, anormal, de battre monnaie en émettant billets), c'est que banque fédérale (nous ne parlons pas de l'établissement qui porte actuellement ce nom) et banques cantonales ne seront autorisées à poursuivre aucun but fiscal, intéressé, mais devront s'efforcer de satisfaire, à aussi bas prix que possible, les besoins d'argent et de crédit du peuple suisse. Elles seront de véritables banques populaires. Elles sauvegarderont les intérêts des *débiteurs*, les capitalistes sachant déjà se tirer d'affaire. Ces banques populaires, ne cherchant à gagner que leurs frais d'administration et un léger versement au fonds de réserve (versement qui sera léger parce que toutes les opérations seront correctes, parce que l'on prêtera aux braves gens, sur la simple garantie de leur probité, et qu'on refusera les prêts aux grosses nuques bien apparentées, bien recommandées, mais pourtant véreuses), ces banques vraiment populaires forceront les banques privées

et spéculantes à suivre leur exemple, de près ou de loin, et par là augmenteront, indirectement, mais infailliblement, la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Les cantons ayant droit aux 3/4 (décision du Conseil national) ou à la totalité (Conseil des Etats) des bénéfices nets, et les actionnaires à l'intérêt de leurs actions, que resterait-il à la Confédération? Les risques. M. Gustave Müller écrit dans l'*Helvetia*, journal de la Société d'étudiants: Une banque centrale par actions en possession du monopole, les gains et les périls se répartiraient de telle sorte que la part du lion, en fait de gains, reviendrait au capital privé, mais les périls à la Confédération.

Si l'Etat n'est pas capable d'administrer une banque, si « l'officiel, c'est la mort », que l'Etat renonce à la nationalisation des chemins de fer, réclamée cependant par tous les bons esprits; que l'Etat s'empresse de rendre à l'industrie privée, à la spéculation boursicotièrre, les postes, télégraphes et téléphones! Les services publics fédéraux ne marchent pourtant pas trop mal: Notre système postal, bien que susceptible de perfectionnements, a servi de modèle à nombre d'Etats. Le télégraphe et le téléphone fonctionnent, pour le moins, aussi bien qu'ailleurs, tandis que les chemins de fer, à voie normale ou à voie étroite, à vapeur, électriques, funiculaires, mais entreprises privées, soulèvent des plaintes aussi nombreuses que justifiées, et de la part du personnel, tyrannisé ou mal payé (souvent tous les deux), et de la part du public, mal assis, mal chauffé ou subissant des retards into érables.

Lux

Temps futurs, vision sublime!
Les peuples sont hors de l'abîme.
Le désert morne est traversé
Après les sables, la pelousses;
Et la terre est comme une épouse
Et l'homme est comme un fiancé.

Dès à présent l'œil qui s'élève
Voit distinctement ce beau rêve
Qui sera le réel un jour;
Le temps dénouera cette chaîne,
Car le passé se nomme haine
Et l'avenir s'appelle amour!

Dès à présent dans nos misères
Germe l'hymen des peuples frères:
Volant sur nos sombres rameaux,
Comme un frelon que l'aube éveillé,
Le progrès, ténébreuse abeille,
Fait du bonheur avec nos maux.

Oh! voyez! la nuit se dissipe:
Sur le monde qui s'émancipe,
Oubliant Césars et Capets,
Et sur les nations nubiles,
S'ouvrent dans l'azur, immobiles,
Les vastes ailes de la paix!

Les rancunes sont effacées
Tous les cœurs, toutes les pensées
Qu'anime le même dessein,
Ne font plus qu'un faisceau superbe,
On prend pour lier cette gerbe
La vieille corde du tocsin.

Au fond des cieux un point scintille
Regardez, il grandit, il brille,
Il approche, énorme et vermeil,
O République universelle!
Tu n'es encore que l'étincelle,
Demain tu seras le soleil.

Victor Hugo.

